



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Accessibilité des PMR aux ERP de Meurthe-et-Moselle

Question écrite n° 44418

Texte de la question

M. Xavier Paluszkiwicz interroge Mme la secrétaire d'État auprès du Premier ministre, chargée des personnes handicapées, sur l'accessibilité des personnes à mobilité réduite (PMR) dans les établissements recevant du public (ERP) dans la région Grand Est et plus précisément en Meurthe-et-Moselle. Alors que le Gouvernement avait lancé un dispositif volontariste appelé « Ad'AP » pour agendas d'accessibilité programmée, qui a connu un succès avec près de 700 000 ERP en seulement trois, cette meilleure accessibilité appelle toujours davantage de lieux aux normes, pour le confort et l'accueil des millions de Français directement ou indirectement concernés par le handicap. Il lui demande donc, eu égard à l'ensemble de ces éléments et à la préoccupation des personnes et familles concernées, de lui faire connaître le nombre d'ERP accessibles aux personnes handicapées dans la région Grand Est, ainsi qu'en Meurthe-et-Moselle, et d'indiquer ce que le Gouvernement entend modifier pour encourager les ERP toujours pas engagés depuis la loi de 2005 à effectuer les démarches y afférentes.

Données clés

Auteur : [M. Xavier Paluszkiwicz](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (3^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44418

Rubrique : Personnes handicapées

Ministère interrogé : [Personnes handicapées](#)

Ministère attributaire : [Solidarités, autonomie et personnes handicapées](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [22 février 2022](#), page 1119

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)